

Le Comité d'Éthique en France, à l'Hôpital et les actualités en France en matière d'éthique

Groupe 5 :

Noémie Alarcon – Burlot Enora – Rolland Noémie – Larue Kely – Le
Guillou Morgane – Hamon Romane – Clémence Gicquel Rennes –
Rizzato Laura – Lissardy Marie – Guillerm Léana – Bescond Nolwenn

Introduction

comité: les comités sont composés des professionnels de santé de différentes spécialités: médecins et personnel paramédical, personnel de l'administration, etc... ce sont des personnes d'horizons divers choisies pour leurs compétences et leurs intérêts pour les problèmes éthiques: avocats, magistrats, universitaires, philosophes, aumôniers...

éthique: Ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un. L'éthique se donne pour but d'indiquer comment les êtres humains doivent se comporter, agir et être, entre eux et envers ceux qui les entourent.

Comité consultatif National d'éthique: est un organisme consultatif français ayant le statut d'autorité administrative indépendante, dont la mission est de « donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé

I. Histoire du CCNE

La France a été le premier pays à créer un Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Elle a été créée en 1983 par François Mitterrand, après les assises de la recherche.

La CCNE (Comité Consultatif National d'Éthique) a pour mission de soulever les enjeux des avancées de la connaissance scientifique dans le domaine de la biologie, de la médecine et de la santé, de plus il permet de stimuler le débat éthique au sein de la société.

La loi assure au CCNE une pluridisciplinarité et un pluralisme qui permet de croiser les regards et les opinions sur chaque question. Le CCNE est composé de :

- 1 Président nommé par le Président de la République pour une période de deux ans renouvelable. Il conduit les travaux du CCNE. Son mandat a été renouvelé par un décret en date du 14 décembre 2016.
- 1 vice-président
- 1 président de section technique
- 39 membres nommés pour 4 ans dont:
 - 5 personnalités désignées par le Président de la République appartenant aux « principales familles philosophiques et spirituelles »
 - 19 personnalités choisies pour « leur compétence et leur intérêt pour les problèmes éthiques »
 - 15 personnalités appartenant au « secteur de la recherche » (Inserm, CNRS, Institut Pasteur...)
- 1 Secrétaire Général qui coordonne les travaux du Comité au quotidien

II- l'Éthique à l'hôpital

Il existe 3 types de comités d'éthique:

- un dédié à la recherche sur l'Homme.
- un national et international sur les questions d'éthique générales et la création de normes.
- les comités hospitaliers confrontés à des cas de conscience.

Les comités prennent des décisions concernant leur établissement lié l'accueil et la prise en soins. Leur missions consistent à évaluer la pratique clinique, l'information, la formation et l'aide à la décision.

Les différentes missions sont:

- identifier les problèmes éthiques rencontrés.
- sensibiliser le personnel hospitalier aux questions éthiques et juridiques.
- élaborer des règles de conduite .
- élaborer des procédures d'aide à la décision.
- assister et conseiller les médecins et les équipes soignantes dans la prise de décisions individuelles.
- faciliter les rapports entre les soignant et les malades ainsi que leur famille.

Un comité d'éthique hospitalier est composé de professionnels de santé: médecin, personnel paramédical, de personnel d'administration, ... il y a aussi des avocats, des magistrats, philosophes pour un question de pluridisciplinarité.

En 2005 le CCNE a rendu un avis sur les dilemmes que rencontrent les soignants lorsqu'un patient refuse un soin alors que les traitements existent (transfusion sanguine par exemple : pour un témoin de Jéhovah). Le médecin est obligé de respecter la volonté de la personne après l'avoir informé des conséquences et de leurs gravités. Enfin il précise que si la personne décide d'arrêter tout traitement, elle met sa vie en danger mais peut toujours revenir sur sa décision dans le délais impartis. Si le médecin accepte la volonté du malade, le refus est donc consigné par écrit, jusqu'à obtenir l'autorisation du procureur de la république.

Si le médecin transfuse le patient malgré son refus, il faut que le pronostic vital du patient soit en jeu et qu'il n'y est aucune autre alternative thérapeutique. Il faut que les actes accomplis soient indispensables à la survie du patient et que les actes soient proportionnés à son état.

De plus des problèmes éthiques sont soulevés par exemple par le défaut de prise en charge sanitaire des migrants. Notamment dans l'accès aux soins en santé mentale des migrants en situation de précarité. La psychiatrie pose des questions juridiques, médicales, politiques... car le coût de l'aide médicale d'Etat pose problème. Ces personnes sont dans l'incapacité d'y accéder à cause de leur précarité financière. Les individus sont donc considérés comme des étrangers avant d'être considérés comme des sujets malades.

III. Actualités en France en matière d'éthique

3.1) PMA

Le mardi 25 septembre 2019, le Comité Consultatif National d'Éthique a rendu un avis favorable sur l'extension de la procréation médicale assistée pour toutes les femmes.

La Procréation Médicalement Assistée (PMA), ou l'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) est l'ensemble des traitements ou techniques qui permettent la procréation en dehors du processus naturel. Ce procédé aide les parents à concevoir des embryons lorsqu'ils rencontrent des difficultés à procréer « naturellement ». Ces méthodes sont encadrées en France par la Loi n°2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.

En effet, les femmes homosexuelles et les femmes célibataires ont maintenant accès à la procréation médicalement assistée (PMA). L'impossibilité d'avoir un enfant est une souffrance qui doit être prise en compte, même s'il ne s'agit pas de remédier à une infertilité médicale. Le CCNE est conscient de la réalité du désir d'enfant et la diversité actuelle des structures familiales. Pour les couples hétérosexuels ne pouvant pas avoir d'enfant, la PMA est remboursée par la sécurité sociale, contrairement aux femmes célibataires ou homosexuelles. Faut-il que la Sécurité sociale rembourse la PMA pour toutes? Le CCNE ne s'implique pas dans cette question délicate. Une distinction est également effectuée entre les femmes seules et les couples homosexuels. En effet, les femmes seules peuvent bénéficier d'un accompagnement psychologique et social, contrairement aux couples.

3.2) Loi sur coût des EHPAD

De plus en plus de personnes âgées s'inquiètent de ne pas pouvoir payer la pension en établissement spécialisé. Le gouvernement s'est engagé pour diminuer le coût pour les résidents.

3.3) Euthanasie

Octobre 2019 : 130 flacons de pentobarbital ont été retrouvés lors de perquisitions chez des personnes plutôt âgées afin de mettre fin à leurs jours. Cette affaire remet en cause les différentes approches de l'euthanasie.

Conclusion

Pour conclure la question de l'éthique évolue en fonction de la mentalité des personnes. Beaucoup de sujet de l'actualité se relie à l'éthique.

Sources

- > <https://www.universalis.fr/encyclopedie/comite-consultatif-national-d-ethique/>
- > <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2016-2-page-123.htm#>
- > <https://enfantparfait.wordpress.com/2015/02/09/la-procreation-medicalement-assistee-pma/>
- > <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/09/25/01016-20180925ARTFIG00076-pma-pour-toutes-le-feu-vert-du-comite-d-ethique.php>
- > http://www.apses.org/IMG/pdf/The_me_2_Sensibilisation_CCNE.pdf
- > <https://www.ccne-ethique.fr/fr/pages/les-membres>
- > https://www.lemonde.fr/sciences/article/2013/02/08/quel-est-le-role-du-comite-consultatif-national-d-ethique_1829240_1650684.html
- > <https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Ethique/Saisie-barbituriques-revelateur-dissensions-entre-pro-euthanasie-2019-12-03-1201064251>